



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

23/12/24

Berger
Levrault

ID : 065-216502260-20241209-2024096-DE

Séance du 9 décembre 2024 à 19h

2024/096

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Hélène FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE) Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Caroline ECORCHON (procuration à Hélène FRANCES), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 4 décembre 2024

VALIDATION DU TRACÉ DE LA CONTINUITÉ DE LA VOIE VERTE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a réalisé en 2024 une voie verte le long de la RD264 et une CVCB (Chaussée à Voie Centrale banalisée) sur le chemin de Traverse.

Le projet entre dans le cadre du schéma directeur des mobilités de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) dans le niveau 2 des itinéraires cyclables. Il s'inscrit dans une logique d'aménagement communal afin de créer une liaison cyclable entre le centre-bourg et le quartier du Pouey, et une liaison intercommunale entre Ibos et Tarbes.

Différents scénarii ont été étudiés pour poursuivre la continuité cyclable de la voie verte.

Il est proposé de valider l'aménagement du chemin Houné Grane, du chemin de la Garouillère et du chemin des champs pour relier le quartier du Pouey et se connecter au schéma des mobilités de la ville de Tarbes et de la CATLP par la rue François Marquès.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 voix contre : Laetitia CAZABAN et Jean-Christophe MADELAINE et 2 abstentions : Serge ALMENDRO et Bruno CAZERES), valide le tracé de la continuité de la voie verte présenté ci-dessus.

La secrétaire de séance

Hélène FRANCES

Le Maire,

Gisèle VINCENT